

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.213

**Pôle Mécanique ZI n°
3 à l'Isle d'Espagnac -
désignation d'un
représentant à
l'Association
Syndicale Libre pour
la gestion des
espaces communs**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.213**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**POLE MECANIQUE ZI N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE POUR LA GESTION DES ESPACES COMMUNS**

Dans le cadre des actions d'accompagnement des PME-PMI à fort potentiel de développement et d'une action volontariste en vue de reconquérir les friches industrielles du territoire, le GrandAngoulême a décidé en 2003 de créer le Pôle Mécanique.

Située au cœur de la ZI n° 3 à L'Isle-d'Espagnac, l'ancienne usine AMCOR, composée de 5 500 m² bâtis sur 22 000 m² de terrain, a été acquise et réhabilitée en vue d'y accueillir des entreprises. Début 2012, six entreprises sont présentes et emploient environ 50 personnes. Le site est occupé à 90 %.

Par délibération n° 210 du 18 octobre 2012, le conseil communautaire a approuvé la création de l'association syndicale libre (ASL) du Pôle Mécanique et la désignation d'un représentant du GrandAngoulême pour siéger aux instances décisionnaires de l'association. L'objet de cette structure est d'administrer les espaces communs du site localisé dans la ZI n° 3. Les membres dont le GrandAngoulême sont les propriétaires de bâtiments et de terrains inclus dans le périmètre dudit pôle.

Outre l'agglomération les autres membres de cette association sont : SCI du CHADEAU (MI16), SCI MVP (MECA PLUS), SCI LA GABOTTE (SMPC16), IRIS SYSTEMES et la SCI ANTEAUS DU LANGUEDOC.

Le GrandAngoulême doit concourir à la formation de l'ASL. Durant la phase opérationnelle, le GrandAngoulême devra tant qu'il est propriétaire de bâtiments ou de terrains :

- être membre de l'ASL,
- participer à l'administration de l'ASL et aux dépenses de fonctionnement du site.

Suite au renouvellement des exécutifs locaux, il convient de désigner un nouveau représentant.

Considérant que les désignations des délégués communautaires aux diverses structures internes et externes doivent intervenir à scrutin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 27 mai 2015,

Je vous propose :

DE VOUS PRONONCER sur la levée du scrutin secret pour ces désignations.

DE DESIGNER Monsieur André BONICHON pour siéger aux instances décisionnaires de l'association syndicale libre (ASL).

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir dans le cadre de la création et l'administration de la copropriété.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2015